



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **TRIPLAST SA**, Zone Industrielle, La Palaz B, 1530 Payerne
2.

Date du sursis concordataire provisoire: 07.04.2017
3.

Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois jusqu'au 15.06.2017
4.

Commissaire provisoire: Monsieur Alain Vuffray
5.

Remarques: Par décision du 7 avril 2017, communiquée le même jour, la Présidente du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a accordé à TRIPLAST SA, Zone Industrielle La Palaz B, 1530 Payerne, un sursis provisoire jusqu'au 15 juin 2017, a accordé l'effet suspensif à toutes les poursuites actuelles ou futures, ainsi que toutes les requêtes de faillite contre la requérante, pendantes ou à venir, pour la durée du sursis provisoire, et a désigné en qualité de commissaire au sursis provisoire, Monsieur Alain Vuffray, Rue des Alpes 3, 1110 Morges.

Il sera statué sur la demande de sursis concordataire, présentée par TRIPLAST SA, à l'audience du mardi 30 mai 2017, à 09:00 heures, en salle du tribunal, à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour fournir les renseignements qu'ils pourraient posséder sur la situation du débiteur.

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

03460815

